

La langue des Fables de La Fontaine : Emprunts à Rabelais

著者	Nakao Shioko
journal or publication title	仏語仏文学
volume	14
page range	109-126
year	1984-02-28
URL	http://hdl.handle.net/10112/00017493

La langue des *Fables* de La Fontaine

– Emprunts à Rabelais

Shioko NAKAO

A remarquer tout premièrement dans l'oeuvre des *Fables* sont les emprunts aux romanciers et aux poètes de jadis. Ceci est jugé être une des caractéristiques de la variété du langage. Nous trouvons, par exemple, des emprunts aux oeuvres des « Anciens » tels que Virgile, Horace, Ovide et Lucrèce, ainsi qu'à celles de certains écrivains français (Montaigne, Ronsard, Rabelais).

Nous remarquons surtout des emprunts aux oeuvres de ce dernier. On sait que A. France¹⁾ et J.D.Biard²⁾ nous ont déjà donné des indications à ce sujet. Mon intention dans cet article est de relever quelques expressions empruntées à Rabelais par La Fontaine, puis d'examiner l'usage (I) des noms propres et (II) des expressions particulières.

Les éditions consultées sont :

La Fontaine : *Fables*, Collection Classiques Garnier, Éditions Garnier Frères, Paris, 1978.

Rabelais : *Oeuvres complètes*, Collection Classiques Garnier, Éditions Garnier Frères, T. I, Paris, 1980. T. II, Paris, 1978.

1) Anatole France, *Oeuvres Complètes*, t. XXI, Le Génie-Latin, Les Poèmes du Souvenir, Calmann-Lévy-Éditeurs, Paris, 1931, pp. 71-102.

2) Jean Dominique Biard, *Le style des Fables de La Fontaine*, Editions A.-G.NIZET, Paris, 1979.

Les chiffres romains qui suivront chaque citation représenteront le « Livre », et les chiffres arabes, soit le numéro de la « Fable » de La Fontaine, soit celui du « Chapitre » des Oeuvres de Rabelais.

Quant aux dictionnaires, j'ai consulté :

E. Huguet : *Dictionnaire de la Langue Française du seizième siècle*, 7 vols., Librairie Ancienne Edouard Champion / Didier, Paris, 1925—1967.

P. Richelet : *Dictionnaire François*, (M. DC. LXXX), France Tosho Reprints, Tokyo, Japan, 1969.

A. Furetière : *Dictionnaire Universel*, 3 vols., (1690), Slatkine Reprints, Genève, 1970.

Le *Dictionnaire* de l'Académie Française, 2 vols., (M.DC. LXXXIV), France Tosho Reprints, Tokyo, Japan, 1967.

E. Littré : *Dictionnaire de la Langue Française*, 7 vols., Jean-Jacques Pauvert Editeur, 1956—1958.

A. Hatzfeld, A. Darmesteter et M. Thomas : *Dictionnaire Général de la Langue Française*, 2 vols., Librairie Delagrave, Paris, 1932. (H.D.T.)

I

Nous trouvons les noms propres suivants : *Jean Chouart*, *Perrin Dandin*, *Dindenaut*, *Raminagrobis* (*Rominagrobis*), *Grippeminaud*, *Rodilard* (*Rodilardus*), *Thibaut l'Aiglelet*, *Messer Gaster*, *Martin-bâton*, *Robin Mouton*.

En ce qui concerne **Jean Chouart**, nous trouvons ces vers dans une *Fable* :

Messire *Jean Chouart* couvait des yeux son mort, / Comme si l'on eût dû lui ravir ce trésor, / ... Est le curé *Chouart*, qui sur son

mort comptait. (VII, 10)

Jean Chouart étant ici un «curé qui sur son mort comptait», c'est à dire qui imagine des rêves fantasques sans jamais les réaliser.

Chez Rabelais : *Jan Chouart*, dist Ponocrates, à Montpellier, avoit achapté des moines de Saint Olary unes belles Decretales escriptes en beau et grand parchemin de Lamballe, pour en faire des velins pour batre d'or. Le malheur y feut si estrange que oncques piece n'y fut frappée qui vint à profict. (IV, 52)

Jan Chouart est ici «un batteur d'or de Montpellier» (qui ne réussit pas à tirer le moindre profit de l'or qu'il a «battu»).

Aussi : Tenez, (montrant sa longue braguette), voicy Maistre *Jan Chouart* qui demande logis. (II,21)

Nous voyons ici que cette appellation euphémistique sert à éviter l'usage direct d'un terme érotique.

Chez Huguet, nous trouvons ces définitions du mot «chouart» : «mot d'argot. Membre viril» (t. II, p. 280) puis «Jean. Messire Jean, appellation souvent employée pour désigner un prêtre» (t. IV, p. 711). Chez H.D.T. (t. I, p. 433) et chez Littré (t. II, p. 307), nous trouvons la définition «Effraie».

Le **Perrin Dandin** des *Fables* arrive au bord de la mer au moment où deux pèlerins se disputent une huître trouvée sur la plage :

Pendant tout ce bel incident, / *Perrin Dandin* arrive : ils le prennent pour juge. / *Perrin* fort gravement ouvre l'Huître, et la gruge. (IX, 9)

Quoique pris pour juge, ce n'est pas ici un personnage qui arbitre.

Celui de Rabelais, par contre, est un juge qui arbitre beaucoup de procès : ... un nommé *Perrin Dandin* homme honorable, bon laboureur, bien chantant au letrain, home de credit et aagé ... Cestuy homme de bien apointoit plus de procès qu'il n'en estoit vuide en tout le

palais de Poitiers, en l'auditoire de Monsmorillon, en la halle de Parthenay le Vieulx. (III, 41)

Selon Huguet, le mot « Dandin » veut dire « Sot » (t. II, p. 703). Furetière donne comme définition « Grand sot qui n'a point de contenance ferme, qui a des mouvements de pieds & de mains deshonnètes » (t. I, art. *dandin*). Chez Richelet, nous avons : « Espece de sot & de niais qui va regardant çà & là. Maniere de benêt & de lourdaut qui a un air languissant & innocent » (première partie, p. 208) ; chez Littré, « Homme niais et sans contenance. Perrin Dandin, personnification d'un juge ridicule et rapace » (t. II, p. 1285). Le Dictionnaire de l'Académie nous donne « Niais, descontenancé. Il est bas. » (t. I, p. 303) ; celui d'H.D.T., « Homme de contenance niaise » (t. I, p. 621), sans ajouter d'exemple.

Dans « L'Ours et les Deux Compagnons » La Fontaine cite le *Dindenaut* de Rabelais :

Dindenaut prisait moins ses Moutons qu'eux leur Ours. (V, 20)

Quand les deux compagnons, eux, appellent leur ours le « Roi des Ours », ils le vendent avant de le tuer, ce que *Dindenaut* n'a, paraît-il, pas fait avec ses moutons.

Cependant, chez Rabelais : Ce pendent que entendions ces nouvelles, Panurge prend debat avecques un marchand de Taillebourg, nommé *Dindenault*. (IV, 5)

Panurge souhaite que *Dindenault* vende un de ses moutons. Il s'ensuit une discussion entre ces deux au sujet d'un mouton, au cours de laquelle le marchand se met à vanter d'un air important les qualités de l'animal, de toute son âme : ..., ce n'est viande que pour Roys et Princes. La chair en est tant delicate, tant savoureuse, et tant friande que c'est basme. (IV, 7)

Sainéan nous dit que *Dindenault* est la dérivation de *Dandin* qui signifie «Sot, niais»³⁾.

Rabelais le traite de «marchand de mouton».

Le mot *Dindenaut* ne figure aucunement dans nos dictionnaires.

C'est à **Raminagrobis** que la belette veut avoir recours dans la *Fable* «Le Chat, la Belette et le Petit Lapin»; ceci au cours d'une dispute concernant la possession du palais, appartenant à l'origine au lapin, mais occupé par la belette.

Rapportons-nous, dit-elle, à *Raminagrobis*. (VII, 15)

La Fontaine se met ensuite à nous décrire *Raminagrobis* :

C'était un chat vivant comme un dévot ermite, / Un chat faisant la chattemite, / Un saint homme de chat, bien fourré, gros et gras, / Arbitre expert sur tout les cas. (ibid.)

Le *Raminagrobis* de Rabelais est «un homme et vieulx et poète» «ung vieil poète françois» (III, 21) qui est, d'ailleurs, sur le point de mourir.

Selon Sainéan, au XIV^e siècle, *Raminagrobis* signifiait «matou»; au XVI^e, «grave magistrat et personnage important, ou qui prétend passer pour tel». ⁴⁾ Rabelais est le premier à se servir de ce mot comme nom propre. ⁵⁾

Huguet nous donne : «Raminagrobis : Fier, orgueilleux, vaniteux» (t. VI, p. 332) puis, «Rominagrobis : Mine fière, importante» (t. VI, p. 622). D'après Richelet : «Rominagrobis, *raminagrobis*. L'un & l'autre se dit, mais *rominagrobis* est le plus-doux & le plus-usité. *Rominagrobis* est un mot burlesque imaginé

3) Lazare Sainéan, *La langue de Rabelais*, Slatkine Reprints, Genève, 1976, II, p. 475.

4) Lazare Sainéan, *op. cit.*, II, p. 489.

5) Lazare Sainéan, *op. cit.*, II, p. 489.

pour se moquer de celui qui affecte un air grave. » (seconde partie, p. 324). Chez Furetière : « Terme populaire, qui se dit d'un homme qui est gros, fier, ou riche, ou qui tient sa gravité. C'est un vieux mot François fait par corruption de *domine grobis*. Ce mot *grobis* signifioit autrefois *Seigneur* ou *Milord*. (t. III, art. *raminagrobis*). Chez Littré : « raminagrobis ou rominagrobis. Nom donné par plaisanterie au chat. » (t. VI, p. 849). Littré nous cite les exemples de Rabelais et de La Fontaine.

Cependant, dans cette fable, *Raminagrobis* s'appelle aussi **Grippeminaud** :

Grippeminaud leur dit : Mes enfants, approchez, / Approchez, je suis sourd, les ans en sont la cause. / ... *Grippeminaud* le bon apôtre / Jetant des deux côtés la griffe en même temps. (ibid.)

C'est le « juge hypocrite » qui fait approcher belette et lapin pour mettre à terme leur procès avec griffes et dents.

Grippeminaud paraît deux fois dans Rabelais : Cy n'entrez pas, nous, usuriers chichars, / Briffaulx, leschars, qui tousjours amassez, / *Grippeminaulx*, avalleurs de frimars. (I, 54)

..., car nous y fusmes faicts prisonniers, et arreztez de fait par *Grippeminault*, archiduc des Chatz fourrez, ... Les Chats fourrez sont bestes moult horribles et espouvantables : ils mengent des petits enfans. (V, 11)

Sainéan nous dit que chez Rabelais, *Grippeminaud* est l'« archiduc » des « chats fourrés », un « type de juge rapace », aussi un « chat cruel »⁶⁾.

Huguet, après nous avoir cité le passage de *Gargantua*, l'appelle un « Homme rapace » (t. IV, p. 383). Littré nous donne sa définition « Nom de chat » en citant La Fontaine (t. IV, p. 282).

6) Lazare Sainéan, *op. cit.*, II. p. 476.

Encore un chat chez La Fontaine :

Un Chat, nommé **Rodilardus** / Faisait de Rats telle déconfiture / Que l'on n'en voyait presque plus, / Tant il en avait mis dedans la sépulture. / ... Et **Rodilard** passait, chez la gent misérable, / Non pour un Chat, mais pour un Diable. (II, 2)

Ici, les rats peu nombreux qui ont eu la bonne fortune d'échapper aux griffes «non» pas du «Chat», mais du «Diable» *Rodilard* (*Rodilardus*), décident d'attacher à son cou un «grelot» ; seulement la difficulté, c'est qu'aucun rat n'ose le faire.

Un des chapitres du Quart Livre de Rabelais a pour titre : Comment Panurge, par male paour, se conchia et du grand chat *Rodilardus* pensoit que feust un Diableteau. (IV, 67)

Ce gros chat nous apparaît comme un monstre dont Panurge essaie de se débarrasser et qui lui fait bien peur : Et remuant les babines comme un cinge qui cherche poulz en teste, tremblant et clacquetant des dens. (ibid.)

Sainéan commente : *Rodilard*, proprement ronge-lard, est une épithète applicable plutôt aux rats. ... Rabelais a donné le nom au chat.⁷⁾

Litré ne cite que l'exemple de La Fontaine : « Rodilard ou Rodilardus. Nom d'un chat dans les *Fables* de La Fontaine » (t. VI, p. 1656).

Le nom de **Thibaut d'Aignelet** appartient tout d'abord au berger de la Farce de *Maître Pathelin* (1464).

Rabelais le conserve comme tel. Panurge, qui vient d'acheter à Dindenault le marchand de moutons, une belle bête, jette subitement celle-ci à la mer ; et selon la coutume mouton, tout le troupeau se met en rang pour plonger dans la mer et ainsi périr. Le marchand

7) Lazare Sainéan, *op. cit.*, II. p. 476.

aussi, entraîné par un de ses animaux, se noie à son tour ; puis ce sera aux autres marchands de faire pareil. C'est à la fin de cette épisode que Panurge crie : Reste il icy, dist Panurge, ule ame moutonnaire? Où sont ceux de *Thibault l'Aiglelet*? (IV, 8)

Cependant, chez La Fontaine, *Thibaut l'Agnelet* n'est pas un berger, mais tout simplement un agneau que le loup se décide à manger :

Thibaut l'agnelet passera / Sans qu'à la broche je le mette. (X, 5)

Litré évite de mentionner Rabelais, passant directement de la Farce de *Maître Pathelin* à La Fontaine : « Nom donné par La Fontaine à l'agneau par transposition du nom du berger à l'animal » (t. VII, p. 955). Cependant ce nom ne trouve de définition que chez Littré.

Messer Gaster aussi est mentionné et par Rabelais et par La Fontaine.

Chez La Fontaine :

A la voir d'un certain côté, / *Messer Gaster* en est l'image. (III, 2)

La Fontaine a jugé nécessaire d'ajouter une note explicative « L'Estomach ».

Rabelais repète trois fois la même chose à son sujet : *Messere Gaster*, premier maistre es ars de ce monde. (IV, 57)

Messere Gaster représente ici un personnage imaginaire, le « ventre personnifié ».

La définition de Sainéan est identique à celle de Rabelais⁸⁾.

On ne trouve le mot *Gaster* que chez Littré : « Gaster. Le ventre, l'estomac » (t. III, p. 2072)

8) Lazare Sainéan, *op. cit.*, II, p. 487.

Huguet nous dit sur « Messer » : « Messere et, par abrég., Messer (italien.). Messire » (t. V, p. 246). Quant à Littré : « messere. Vieux mot qui signifie messire, et qui n'a guère été d'usage que dans le style marotique » (t. V, pp. 160-161). Chez H.D.T., nous trouvons les exemples de Rabelais et de La Fontaine. : « Messer. Étym. Emprunté de l'ital. *messer*, abréviation de *messere*, qui correspond au franç. *messire*. *Vielli*. Messire. (t. II, p. 1509)

Une personnification semblable, celle du bâton, **Martin-bâton**, apparaît dans la *Fable* de « L'Ane et le Petit Chien » et doit également son inclusion à Rabelais :

Holà, *Martin bâton* ! / *Martin bâton* accourt ; l'Ane change de ton. (IV, 5)

L'âne qui reçoit toujours des coups de bâton essaie d'imiter le petit chien, pensant être flatté par son maître ; mais le « bâton » « accourt » quand même à la fin de cette « Comédie ».

Plus tard nous trouverons *Martin-bâton* remplacé par **Martin** tout court :

Martin fit alors son office. / Ceux qui ne savaient pas la ruse et la malice / S'étonnaient de voir que *Martin* / Chassât les Lions au moulin. (V, 21)

Cette fois, *Martin* chasse au moulin « les Lions » (ou plutôt le même lion plusieurs fois) après qu'on ait compris que ce lion est en réalité un âne déguisé.

Martin baston est le sujet du même verbe chez Rabelais ; ... je la batteray en tigre si elle me fasche. *Martin baston* en fera l'office. (III, 12)

Cependant nous aurons déjà trouvé dans *Gargantua* un arbre appelé : ... l'Arbre de saint Martin, pource qu'ainsi estoit creu

un bourdon que jadis saint Martin y planta. (I, 36)

Martin-bâton est évidemment dérivé de « l'Arbre de saint Martin ».

Sainéan nous dit que c'est un « nom facétieux donné au bâton »⁹⁾.

Huguet nous donne un autre exemple seulement : « Martin, *Chien revenant du festin de Martin baston*. Chien qui vient d'être battu » (t. V, p. 166).

Quant à Furetière : « Martin. Nom propre d'un Saint, dont on celebre la Feste avec une grande resjouissance le onzième Novembre. Il a donné occasion à ces phrases proverbiales. ... On dit aussi *Martin baston*. » (t. II, art, *Martin*). Littré, comme de coutume, se sert des exemples de La Fontaine pour sa définition : « martin-bâton. Homme armé d'un bâton, et, par extension, le bâton personnifié qui sert à battre les animaux récalcitrants. On dit aussi quelquefois Martin simplement » (t. IV, p. 2065). Littré appelle ce nom un « dicton populaire » (ibid.). La définition d'H.D.T. est semblable : « Martin-bâton, nom, devenu proverbial, d'un valet chargé de distribuer des coups de bâton » (t. I, p. 210). H.D.T. ne citent l'exemple de La Fontaine seulement.

Robin Mouton, lui aussi, est emprunté à Rabelais.

Chez La Fontaine, le berger Guillot qui a vu enlever son *Robin Mouton* par un loup, lui fait une « oraison funèbre » :

... : ils étaient plus de mille, / Et m'ont laissé ravir notre pauvre Robin ; / *Robin mouton* qui par la ville / Me suivait pour un peu de pain, / Et qui m'aurait suivi jusques au bout du monde. (IX, 19)

Chez Rabelais, Panurge demande au marchand de moutons Dindenaut de lui vendre un mouton, et le marchand lui dit : Vous avez, ce croy je, nom *Robin mouton*. ..., vous avez nom *Robin mouton*. Voyez ce

9) Lazare Sainéan, *op. cit.*, II, p. 486.

mouton là, il a nom Robin, comme vous. Robin, Robin, Robin.(IV, 6)

Le marchand se donne ses airs ; d'abord il baptise son client du nom de son mouton, ensuite il ajoute que s'ils se trouvaient tous deux sur une balance, le mouton l'emporterait sur Panurge et en poids, et en valeur.

Nous trouvons dans nos dictionnaires les commentaires suivants sur «Robin» :

Chez Huguet, «Ce mot est assez souvent employé avec une intention dédaigneuse» (t. VI, p. 613). Chez Richelet, «on se sert quelquefois de ce mot pour *un sot, un niais.*» (seconde partie, p. 321). Furetière nous dit : «Nom propre qui est demeuré en ces phrases proverbiales. Il souvient toujours à *Robin* de ses flustes. Il fit comme *Robin* fit à la danse, tout du mieux qu'il put. On dit aussi par mépris à un homme, Vous estes un plaisant *Robin*. (t. III, art. *Robin*) ; et Littré : «Nom propre usité dans quelques locutions. Un bouffon, un sot, un facétieux» (t. VI, p. 1648). Littré ajoute, se servant de l'exemple de La Fontaine «il se dit aussi d'un mouton.» (ibid.). La définition d'H.D.T. est : «Étym. Nom propre, forme familière de *Robert*, attribué dans l'ancienne littérature au paysan qui veut faire le finaud. *Vieilli*. Personnage sans considération» (t. II, p. 1970).

II

En ce qui concerne les expressions particulières :

(Se) ruer en cuisine

La Fontaine emploie cette expression dans «Le Jardinier et son Seigneur» :

Cependant on fricasse, on *se rue en cuisine.*(IV, 4)

Ceci se passe au moment où le jardinier invite son seigneur et

ses serviteurs à la maison pour en chasser un lièvre intrus qui y fait des dégâts, mais on s'est si bien «rué en cuisine» que les dégâts deviennent plus prononcés encore.

Chez Rabelais, Pantagruel débarque sur l'Isle de Cheli, sur laquelle règne le Roy saint Panigon ; mais arrivé au port pour son départ, il ne trouve plus son compagnon Frère Jan ; celui-ci accourt un peu plus tard en criant : Par la mort beuf de boys, il [Panigon] *rue en cuisine*. J'en viens, tout y va par escuelles. (IV, 10)

Sainéan remarque, sur cette expression : ... très fréquente, *ruer en cuisine*, appliquée tout particulièrement aux moins¹⁰⁾.

Frère Jan en est justement un.

Huguet cite l'exemple indiqué ci-dessus, et l'explique : «Faire de grands apprêts de cuisine» (t. VI, p. 650). L'Académie nous dit : «Goïnfrer. Il est bas.» (t. II, p. 426). H.D.T. font remarquer que cette expression est surtout figurative en citant l'exemple de La Fontaine : «Ruer. *Vieilli*. Jeter violemment. Se ruer, se jeter violemment (sur qqn, sur qqch.), *Fig*. On se rue en cuisine» (t. II, p. 1984). Littré note en citant l'exemple de La Fontaine : «Se ruer. Se jeter impétueusement sur qqn, ou sur qqch.» (t. VI, p. 1766)

Lécher l'ours

Chez La Fontaine, il s'agit ici d'un procès entre Abeilles et Frelons pour la possession de «quelques rayons de miel sans maître». Le procès dure longtemps, de sorte que les abeilles s'impatientent. L'une d'elles dit :

Il est temps désormais que le juge se hâte : / N'a-t-il point assez *léché l'Ours*? (I, 21)

La définition de cette expression se trouve chez Rabelais lui-même. Le juge Bridoye explique à Pantagruel la naissance des procès en les comparant à ces oursons : Un procès, à sa naissance

10) Lazare Sainéan, *op. cit.*, II. p. 255.

premiere, me semble, ..., informe et imperfect. Comme un ours naissant n'a pieds, ne mains, peau, poil, ne teste : ce n'est qu'une piece de chair, rude et informe ; l'ourse, à force de leicher, la met en perfection des membres. ... Ainsi voy je, ..., naistre les procès à leurs commencemens, informes et sans membres. ... Mais, lors qu'ilz sont bien entassez, enchassez et ensachez, on les peut vraiment dire membruz et formez. (III, 42)

La Fontaine reprend l'expression dans deux autres *Fables* :
Toute sa personne velue / Représentait un Ours, mais un *Ours mal léché*. (XI, 7)

Aussi :

Certain Ours montagnard, *Ours à demi léché*. (VIII, 10)

Littré nous dit : « *Fig.* Lécher l'ours, consumer beaucoup de temps à quelque chose » (t. IV, p. 1496). Chez Littré, seule expression de La Fontaine est citée. H.D.T. citent les deux exemples de La Fontaine dans leur définition du sens figuré : « lécher, *Fig.* Par allusion à une croyance répandue, que l'ourse lèche ses petits pour les façonner. Un ours mal léché, individu grossier de corps ou d'esprit » (t. II, p. 1387). Selon l'Académie : « lescher. Passer la langue sur quelque chose & le plus ordinairement par friandise. *Les ours leschent leurs petits pour les former.* » (t. I, p. 638). Richelet mentionne : « Lecher. C'est froter une chose avec la langue » (première partie, p. 458). Furetière nous donne : « C'est une erreur populaire de croire que l'*ours* n'est qu'une masse de char informe quand il vient au monde, & que ce n'est qu'à force de le lescher qu'il se perfectionne. (t. II, art. *ours*)

Faire la figue

C'est une chauve-souris qui « fait la figue » chez La Fontaine, disant à une belette ennemie des souris, qu'elle est un oiseau ; puis

à une autre belette ennemie des oiseaux, qu'elle est une souris, pour éviter d'être mangée.

La Fontaine emploie l'expression dans la morale de la *Fable* :

Plusieurs se sont trouvés qui d'écharpe changeants/Aux dangers, ainsi qu'elle, *ont souvent fait la figue*. (II, 5)

Rabelais nous raconte comment les Guillardetz, riches jadis mais pauvres de son temps et sujets à un autre peuple, les Papimanes, se moquent d'un portrait du Pape érigé par ces derniers au cours d'une fête : L'un d'eulx, voyant le protraict Papal ..., *luy feist la figue*, qui est, en icelluy pays, signe de contempnement et derision manifeste. (IV, 45)

Sainéan nous explique : L'expression proverbiale *faire la figue*, faire un geste de moquerie, marquer quelqu'un en lui montrant le bout du pouce entre les deux doigts voisins, répond à la locution italienne synonyme *far le fiche*, ... Cette locution est attestée, dès le XIII^e siècle, à la fois en provençal et en français.¹¹⁾

Huguet nous dit que «faire la figue» signifie «faire un geste de moquerie» et «faire la figue à» signifie «faire la nique à, se moquer de». (t. IV, p. 101). Quant à Richelet : «C'est mots signifient se moquer. Se moquer de quelqu'un en lui faisant quelque grimace» (première partie, p. 334). Littré nous donne trois synonymes : «Mépriser, braver, se moquer» (t. III, 1563) . L'Académie note : «On dit prov. Mespriser quelqu'un, le braver, le deffier, se mocquer de luy» (t. I, p. 454). Furetière remarque : «On dit proverbialement. Se mocquer de luy» (t. II, art. *figue*). La définition d'H.D.T. est : «lui faire un geste de moquerie, en montrant le bout du pouce entre l'index et le doigt du milieu» (t. I, p. 1057). H. D. T. ne citent aucun exemple indiqué.

11) Lazare Sainéan, *op. cit.*, I. pp. 354-355.

Savant jusques aux dents

Nous trouvons cette expression dans «Le Rat et l'Huitre» de la *Fable* :

N'étant pas de ces Rats qui les livres rongeurs/Se font *savants jusques aux dents*. (VIII, 9)

C'est précisément parce que le rat ne l'est pas qu'il se fait dévorer par l'huitre sur laquelle il avait compté pour son déjeuner à lui.

Chez Rabelais, «Pontife Bacbuc» «interprete le mot de la Bouteille» devant Panurge : Jadis un antique Prophete de la nation Judaïque mangea un livre, et fut *clerc jusques aux dens*. (V, 45)

Il est évident que La Fontaine s'est servi de cette expression à sa façon à lui.

Huguet juge cette expression «proverbiale» (t. II, p. 799). Furetière en dit davantage : «Se dit proverbialement. On dit pour se moquer d'un Pedant.» (t. I, art. *dent*). L'Académie commente : «On dit prov. & en raillerie, d'Un homme qui savait beaucoup.» (t. I, p. 315). Selon Littré, cependant, cette expression est «*Fig.* et par plaisanterie. Être très savant» (t. II, p. 1606). Littré cite La Fontaine. Quant à H.D.T. : «*Fig.* Être armé jusqu'aux dents, porter sur soi beaucoup d'armes. *P. ext.* Être savant jusques aux dents» (t. I, p. 686). H.D.T. citent aussi La Fontaine.

Arriver en trois bateaux

Cette expression se trouve dans la *Fable* : «Le Singe et le Léopard» ; ces deux animaux vantent chacun de son côté leur qualités. Le Singe, après avoir dit que le Léopard son concurrent à la diversité «sur soi seulement» ajoute :

Moi, je l'ai dans l'esprit : votre serviteur Gille, / ... *Arrive*

en trois bateaux exprès pour vous parler. (IX. 3)

Ceci aussi est manifestement appris à Rabelais ; il s'agirait d'une jument envoyée par « Fayoles, quart roy de Numidie » à Grandgousier, une jument dont Rabelais dit beaucoup de bien : Et (une jument) fut amenée par mer, *en troys carracques et un brigantin*, jusques au port de Olone en Thalmondoys. (I, 16)

Coups de poing trottaient

Chez La Fontaine, ils « trottent » entre deux voleurs, qui se disputent au sujet de ce qu'ils feront de l'âne qu'ils ont volé :

L'un voulait le garder ; l'autre le voulait vendre. / Tandis que *coups de poing trottaient*. (I, 13)

Chez Rabelais, c'est Panurge qui dit à Pantagrue en lui montrant son « bureau » : Corbieu sus cestuy mien bureau ne se joue mon argentier d'allonger les ss ! Car *coups de poing troteroient* en face. (III, 7)

Huguet cite ces phrases de Rabelais, mais n'offre aucune définition supplémentaire : « troter, *Fig.* Sus cestuy mien bureau ne se joue mon argentier d'allonger les ss. Car coups de poing troteroient en face. » (t. VII, p. 355). Littré cite La Fontaine, mais dit : « *Fig.* Il se dit de choses qui vont et viennent. » (t. VII, p. 1368). H.D.T. citent aussi La Fontaine, mais disent : « *Fig. Familier.* Marcher à petits pas. » (t. II, p. 2200). Quant à l'Académie : « trotter. Aller le trot. Se dit aussi quelquefois de l'alleure des hommes. » (t. II, p. 601). Il n'y a pas de sens figuré dans le Dictionnaire de l'Académie.

Se prélasser

Contrairement aux expressions précédentes, qui sont visiblement, chez La Fontaine, des souvenirs de Rabelais, on est moins sûr des origines de cette expression dans les *Fables*.

A. France commente : Le verbe *se prélasser* ne se lit, je crois, que dans le *Pantagruel*, Montaigne ayant dit, plus régulièrement, *se prélater* ; mais il serait aventureux de dire que La Fontaine a pris ce mot à Rabelais. Il a pu tout aussi bien l'entendre de quelque commère de Château-Thierry ou d'ailleurs ¹²⁾.

Dans la *Fable*, « L'Ane, *se prélassant*, marche seul devant eux » (III, 1) sur la route de la foire où il devait être vendu par le Meunier. Il est enfin en liberté, sans être attaché, ni avoir à porter qui que ce soit.

Dans *Pantagruel*, c'est Panurge qui s'offre pour explorer le camp des ennemis qui ont assiégé la ville des Amaurotes : Je, (dist Panurge), entreprends de entrer en leur camp par le meillieu des gardes et du guet, ..., et *me prelasser* par les bandes. (II, 24)

Huguet définit : « Prélasser. Faire le prélat » (t. VI, p. 149). Littré nous dit : « Prélasser(se). Terme familier. Affecter un air de dignité, de gravité fastueuse » en citant les exemples de La Fontaine et Rabelais. (t. VI, p. 306). Il ajoute : « *Ety. Prelat*. La formation régulière serait celle de Montaigne : *se prelater*, mais elle n'est pas usitée. » (ibid.). H.D.T. citent les exemples de La Fontaine et Rabelais, et nous y trouvons cette définition : « Prélasser(se). Se laisser aller nonchalamment » (t. II, p. 1797).

* * *

Cet exposé a concerné certains noms et expressions employés par La Fontaine sous l'influence de Rabelais. Nous en trouverons sans doute encore d'autres ; nous voyons donc comment des mots en vogue à l'époque de Rabelais ont pu trouver une place dans les *Fables* de La Fontaine, un siècle plus tard.

12) Anatole France, *op. cit.*, p. 79.

Nous avons remarqué, d'abord que la plupart des noms propres ainsi employés sont des noms de juges ou de chats méchants, ensuite que les mots empruntés sont souvent, devenus vieillis, familiers ou populaires. Il est aussi à remarquer que nos dictionnaires citent presque toujours La Fontaine en définissant les mots, et parlent rarement d'autres auteurs. Nous pouvons déduire que ces mots restaient écartés du langage des gens cultivés et aristocrates.

Cependant, La Fontaine, habile avec son vocabulaire, a su insérer des mots vieillis ou argotiques qui devaient exister encore chez la plèbe du temps ; et a également su inclure ces mots dans ces *Fables* de telle façon qu'il nous a pu offrir des descriptions plus pittoresques et plus vivantes.

(博士課程後期課程)